

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 23/01/2025

No Reçu en préfecture le 23/01/2025

En expubliéde

Prés no 033-213302615-20250123-2025 01_09-DE

Votants:......15
Absents: -excusés: 2

Procurations :.....2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025_01_09

<u>Objet</u>: DETR: Bâtiments et édifices communaux affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte (non protégés au titre des monuments historiques

L'an deux mille VINGT CINQ, le 21 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 15 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

<u>Présents</u>: M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

Absent:

Absents excusés: M. DELAIRE Claude, M. ROCHER Dominique

Exclus:

Procurations: M. DELAIRE Claude à M. GATINEL Didier; M. ROCHER Dominique à M. MESSAHEL Maurice

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR: 15 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la DETR de 2025, il y a possibilité de demander une subvention auprès des services de l'Etat. Les opérations qui sont exigibles sont les grosses réparations (travaux hors vrd, hors travaux d'entretien) sur les bâtiments et édifices communaux affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte (non protégés au titre des monuments historiques).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention dans le cadre des grosses réparations d'urgence de la toiture de l'église.

- Montant des travaux : 369 638,08 € HT
- La demande de subvention est de 35% soit 129 373,33 €
- Soit à la charge de la commune : 314 192,37 € TTC



Conseil municipal

	Envoye en prefecture le 23/01/2025
Ν	Reçu en préfecture le 23/01/2025

Votants :.....15

Absents: -excusés: 2

Procurations:.....2

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- charge Monsieur le Maire de présenter le dossier DETR 2025 auprès des services de l'Etat, pour une demande de subvention de 129 373,33 €
- précise que les travaux seront inscrits en dépenses d'investissement au budget primitif de 2025
- accepte d'assurer le financement complémentaire par autofinancement

A Lussac, le 21/01/2025 Le Maire,

Didier GATINEL